



**TRIER
MES DÉCHETS
ALIMENTAIRES**
POUR RÉDUIRE
LA TAILLE
DE MA POUBELLE

JE PASSE À L'ACTION!

Graphisme Atelier c'est signé



S'IL Y A UNE COLLECTE SÉPARÉE ORGANISÉE SUR MON TERRITOIRE...

Je trie mes déchets alimentaires dans un bac dédié

- ▶ Je demande à ma collectivité mon nouveau bac et des informations sur le fonctionnement de la collecte (jours de passage, sensibilisation des habitant·es de mon quartier ou de mon immeuble pour éviter les erreurs de tri...).
- ▶ Je prends l'habitude de trier mes déchets alimentaires dans mon nouveau bac, et de sortir ce bac aux jours prévus.



J'apporte mes déchets alimentaires aux bornes d'apport volontaire

- ▶ Je vais chercher l'équipement distribué par ma collectivité : un bioseau, petite poubelle destinée à stocker les biodéchets chez moi puis à les apporter à la borne, et des sacs protecteurs à mettre dans ce bioseau.
- ▶ Je prends l'habitude de déposer mon sac une ou plusieurs fois par semaine à la borne.

SI AUCUNE COLLECTE SÉPARÉE N'EXISTE SUR MON TERRITOIRE

Je peux contacter directement ma collectivité pour lui demander d'en mettre une en place.

SI J'AI ENVIE D'UNE AVENTURE COLLECTIVE...

Je participe à un compost partagé

► Je cherche une cartographie des composteurs partagés dans mon quartier.

Rendez-vous sur www.reseaucompost.org



► Je contacte les associations locales de compostage ou les associations de jardins partagés, pour savoir comment participer à un composteur de quartier.

► Je demande à ma collectivité de m'accompagner à créer un composteur de quartier : elle pourra installer le bac, m'aider à mettre en place un fonctionnement partagé, et même former les habitant·es intéressé·es.



ASTUCE :

les associations locales de compostage partagé disposent de nombreuses ressources et conseils qui pourront m'aider : formation technique, aide à la communication autour de mon projet... Il faut les contacter !



SI JE SOUHAITE PASSER À L'ACTION CHEZ MOI...

Je composte à la maison

- ▶ Je choisis la solution adaptée à mon logement : composteur en extérieur ou lombricomposteur dans la cuisine, la cave ou le balcon.



- ▶ Je demande à ma collectivité comment elle peut m'accompagner : distribution ou aide à l'achat de composteurs / lombricomposteurs.

- ▶ Je me forme en ligne : modes d'emploi sur le compostage et le lombricompostage disponibles sur:

zerowastefrance.org ou biodechets.org



ASTUCE :

je pense à donner mon compost
ou mon jus de vers si j'en ai trop !

AVANT LE TRI, LA CHASSE AU GASPILLAGE ALIMENTAIRE !



EN MOYENNE, CHAQUE
FRANÇAIS·E JETTE

30 KG

DE NOURRITURE
PAR AN À LA MAISON.

Je prends les bons réflexes

- ▶ J'évite de jeter des produits encore consommables :
 - si le produit est « **à consommer de préférence avant le** » ou « **avant fin** », je peux le consommer même après la date indiquée (date de durabilité minimale).
 - s'il est « **à consommer jusqu'au** » et si la date indiquée est dépassée, je le jette (date limite de consommation).



- ▶ j'organise mes courses en fonction des repas que je vais cuisiner en préparant une liste précise.
- ▶ je passe aux recettes anti gaspi avec le guide à télécharger sur zerowastefrance.org



UNE OBLIGATION RÉGLEMENTAIRE

À partir du 31 décembre 2023,
ma collectivité a l'obligation
de me proposer une solution pratique
pour que je puisse trier
mes déchets alimentaires.

STOP AUX IDÉES REÇUES !

- ▶ **Le compostage à la maison devient obligatoire**

FAUX

C'est le tri des déchets alimentaires qui devient obligatoire, avec plusieurs solutions possibles (compostage à la maison ou dans mon quartier, collecte séparée).

- ▶ **Je dois trouver une solution de tri par moi-même (acheter un bioseau, un composteur...).**

FAUX

C'est à ma collectivité de me proposer une ou plusieurs solutions selon mon habitation (avec ou sans jardin).

QUE FAIRE EN TANT QUE CITOYEN-NE ?

- ▶ J'identifie la collectivité en charge de la gestion des déchets (communauté de communes, d'agglomération, métropole...).
- ▶ Je recherche sur le site internet de cette collectivité les solutions proposées pour le tri des déchets alimentaires.
- ▶ Si je ne trouve aucune information, j'entre en contact avec ma collectivité pour demander la mise en place d'une solution de tri à la source.

**On est toujours plus fort-es ensemble :
rejoignez le groupe local Zero Waste
le plus proche de chez vous !**

PLUS D'INFORMATIONS SUR

zerowastefrance.org
biodechets.org

